

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Claire Therrien

<https://www.cadre21.org/membres/a9936f613d476bbb0185f558>

Date d'obtention : 2024-11-15 15:22:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Comprendre la rôle de chacun
Uniformiser les interventions
Augmenter l'efficacité et la rapidité
Procurer de l'assurance aux intervenants
Supporter les intervenants lors des rencontres
Limiter les dégâts
Prendre des décisions justes avec le minimum d'informations

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai sûrement plus confiante sur la manière de diriger mon intervention.
Le fait de pouvoir me guider avec la trousse et la formation me permettront de limiter les erreurs.
Je me sens mieux outillée pour intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lors d'une intervention, ne JAMAIS demander à voir les photos/vidéos.
Faire acte de bienveillance.
Ne pas influencer le jeune lors du questionnaire pour ne pas nuire à l'enquête
Favoriser la participation des parents